

## Comité des droits de la personne

### **Vision**

Le Comité des droits de la personne est résolu à défendre de façon pragmatique l'égalité et les droits de la personne, travaillant de façon autonome au nom de ses membres et de leurs collectivités, tout en respectant la diversité qui les caractérise.

### **Mission**

Le Comité des droits de la personne :

- s'engage à respecter, à protéger, à défendre et à promouvoir les droits de la personne;
- est résolu à faire avancer les droits de la personne afin de sensibiliser la population;
- collaborera avec les membres, les sections locales, les équipes régionales et les collectivités;
- deviendra une source de référence pour l'AFPC et d'autres éléments concernant les droits de la personne;
- fournira des outils et des ressources pour ses membres.

### **Valeurs**

- Respect
- Autonomisation
- Protection et maintien des droits de la personne actuels
- Collaboration
- Sensibilisation du grand public aux questions portant sur les droits de la personne
- Faire progresser les idées en matière de droits de la personne et les porter à la conscience collective

### **À propos du Comité**

Le Syndicat des employées et employés nationaux est fier de compter un comité des droits de la personne créé en 1978! Les membres du Comité se réunissent de façon régulière afin d'offrir du soutien et de l'orientation à nos membres en matière de droits de la personne et d'équité. Ils appuient aussi les efforts de notre syndicat visant l'atteinte de l'équité pour tous les membres.

Le Comité des droits de la personne est formé de la vice-présidente nationale ou du vice-président national aux droits de la personne, de la vice-présidente nationale adjointe ou du vice-président national adjoint aux droits de la personne, de cinq représentantes et représentants nationaux de l'équité et de dix représentantes et représentants régionaux aux droits de la personne.

Le Comité tient au moins deux réunions par année. Pour toute question, veuillez communiquer avec votre [représentante régionale ou représentant régional aux droits de la personne](#) ou votre [représentante nationale ou représentant national de l'équité](#).

### **À propos du [Comité national des droits de la personne de l'AFPC \(CNDP\)](#)**

L'AFPC soutient sans équivoque les principes relatifs aux droits de la personne énoncés dans la [Déclaration universelle des droits de l'homme](#), la [Charte canadienne des droits et libertés](#) et la [Loi canadienne sur les droits de la personne](#). De façon concrète, le Comité national des droits de la personne de l'AFPC mène des campagnes et tient des événements, comme les conférences nationales triennales Équité, et déploie des efforts de lobbying.

Le Comité national des droits de la personne de l'AFPC est formé d'une représentante ou d'un représentant de chaque élément et de cinq représentantes ou représentants de l'équité de chacune des sept régions de l'AFPC. Les membres du CNDP tiennent une réunion une fois par année à Ottawa.

### **Comités régionaux des droits de la personne et de l'équité de l'AFPC**

**L'AFPC compte sept régions. Chacune possède sa structure propre quant aux comités des droits de la personne et de l'équité.**

[Atlantique](#) | [Colombie-Britannique](#) | [Région de la capitale nationale](#) | [Nord](#) | [Ontario](#) | [Prairies](#) | [Québec](#)

### **Représentantes et représentants aux droits de la personne des sections locales**

Comme en fait état l'article 5 du Règlement interne 3, intitulé « Dirigeantes et dirigeants de la section locale », et l'article 6 de la Politique LOC 8, on incite toutes les sections locales à élire une représentante ou un représentant aux droits de la personne au sein de son Exécutif. La représentante ou le représentant aux droits de la personne d'une section locale doit, notamment :

- agir à titre de représentante ou représentant de la section locale en ce qui concerne les questions relatives aux droits de la personne;
- acquérir des connaissances et une expertise sur les questions comme les droits de la personne et les régimes de droits de la personne des employeurs;
- se tenir au courant des questions liées aux droits de la personne en s'abonnant à des publications et en consultant d'autres ressources;
- tenir à jour des dossiers de documents sur les droits de la personne;
- acquérir des renseignements et ressources pour faire avancer les droits de la personne des membres;
- examiner régulièrement le plan d'équité de l'employeur;
- défendre les membres à propos de questions liées aux droits de la personne en présentant ces questions à l'employeur et au syndicat;
- contribuer aux processus décisionnels de l'Exécutif de la section locale en fournissant des renseignements sur les droits de la personne;
- élaborer et promouvoir des initiatives qui encouragent la participation des membres à des affaires liées aux droits de la personne;
- promouvoir l'élaboration et l'exécution d'un programme complet de sensibilisation aux droits de la personne dans la section locale et le milieu de travail;
- organiser, conjointement avec d'autres représentantes et représentants de sections locales, des séances d'information et des programmes de sensibilisation destinés aux membres de la section locale;
- encourager la participation des membres à des congrès, cours et événements qui ont trait aux droits de la personne;
- rendre compte à l'Exécutif de la section locale de ses activités;
- communiquer activement avec les dirigeantes et dirigeants régionaux ainsi qu'avec les représentantes et représentants régionaux qui siègent au Comité des droits de la personne de l'AFPC;
- aviser immédiatement la direction régionale — et le Syndicat des employées et employés nationaux — lorsqu'il y a un incident lié aux droits de la personne dans le milieu de travail.

## Histoire

**L'histoire des droits de la personne, au Canada et ailleurs dans le monde, est plutôt courte – elle a à peine plus d'un siècle.** Le 10 décembre 1948, les membres de l'Assemblée générale de l'ONU ont adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme à la suite de la Deuxième Guerre mondiale, soit l'évènement qui a entraîné la création des Nations Unies.

L'histoire des [Nations Unies](#)

[Les droits de la personne au Canada : Perspective historique](#)

## Mesures législatives et documents fondateurs

- [Déclaration universelle des droits de l'homme](#)
- [Loi constitutionnelle de 1982, Partie I, Charte canadienne des droits et libertés](#)
- [Loi canadienne sur les droits de la personne \(1985\)](#)

## Discrimination en milieu de travail

- La plupart des conventions collectives comportent des dispositions « antidiscriminatoires ». Il est important de savoir que votre convention collective peut vous garantir des droits supplémentaires, comme celui de ne pas subir de la discrimination fondée sur la participation à des activités syndicales, sur l'identité de genre ou sur l'expression de genre. Dans le cas des employeurs distincts, reportez-vous à votre convention collective (Conseil du Trésor).
- [Commission canadienne des droits de la personne \(CCDP\)](#)
- [Tribunal canadien des droits de la personne](#)

## Campagnes et activités relatives aux droits de la personne

- [bleuTerre](#)
- [Canada sans Barrières](#)
- [Services de garde d'enfants](#)
- [Journées internationales](#)
- [Eau potable - Soif de justice](#)

## Formation et éducation

- [Formations en ligne offertes par l'AFPC](#)
  - **Les droits de la personne sont des droits syndicaux** – Ce cours aborde les droits de la personne, leur histoire et le travail que les syndicats effectuent pour les défendre. Il porte sur les groupes d'équité et leurs enjeux, la discrimination et ses conséquences, le harcèlement et l'oppression. Il vise à définir les rôles et les responsabilités liés aux droits de la personne.
  - **Les groupes d'équité et l'AFPC** – Ce volet donne un aperçu du travail que nous effectuons pour les membres des groupes d'équité et des mesures que nous prenons pour répondre à leurs

besoins particuliers. Il est question des termes et des concepts de l'équité en emploi et de l'importance d'adopter une approche proactive.

- **Cour sur la défense des droits de la personne de l'AFPC** – Veuillez consulter le programme de formation de l'AFPC de votre région pour savoir si la formation est offerte.
- [Commission canadienne des droits de la personne \(CCDP\) - Webinaires](#)
- [ONU - Série sur l'éducation aux droits de l'homme](#)

## Ressources et outils

- [Enjeux touchant les Autochtones](#)
  - [Commission de vérité et réconciliation du Canada](#)
  - [Congrès du travail du Canada - trousse relative aux droits des Autochtones](#) (en anglais seulement)
- [Fierté](#)
- [Personnes ayant un handicap](#)
- [Racisme](#)
- [Droits des femmes](#)
- [Modèle de maturité pour les droits de la personne](#) - conçu pour aider à instaurer une culture durable des droits de la personne au travail
- **Organisations au Canada**
  - [Fonds de justice sociale de l'AFPC](#)
  - [Organisations de défense des droits de la personne présentes au Canada](#) (en anglais seulement)
- **Organisations internationales**
  - [Amnesty International](#)
  - [Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge \(FICR\)](#)
  - [Comité international de la Croix-Rouge \(CICR\)](#)

## Événements

Les conférences suivantes ont lieu une fois tous les trois ans :

- [Conférence sur les droits de la personne du SEN](#)
- Conférences régionales Équité de l'AFPC (veuillez consulter le site Web de votre région en cliquant sur la région appropriée figurant plus haut)  
**Bouton pour revenir en haut de la page**
- Conférence nationale Équité de l'AFPC

